



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Objectif CO<sub>2</sub>  
Les transporteurs s'engagent



## CHARTRE OBJECTIF CO<sub>2</sub>

Signée par  
**COMETRANS SAS**  
Zone Industrielle  
18 rue des Forts  
59 960 Neuville-en-Ferrain

L'entreprise s'engage dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses activités de transport routier de marchandises, concrétisée par la présente charte. **Cet engagement couvre les entités juridiques suivantes :**

- COMETRANS SAS, SIRET 32751742100027
- PRODICOM, SIRET 40360332700038

L'entreprise a au préalable réalisé un diagnostic CO<sub>2</sub> de son activité sur un état initial de référence et a défini un plan d'actions en retenant au moins une action par axe (le véhicule, le carburant, le conducteur et l'organisation des flux), afin d'atteindre un objectif de réduction de ses émissions de GES.

L'entreprise s'engage à mettre en œuvre ce plan d'actions et à mettre à jour l'outil web chaque année, pour l'ensemble de la période d'engagement, soit du **01/01/2020 au 31/12/2022**.

L'entreprise peut utiliser le logo « Objectif CO<sub>2</sub> » associé à la démarche pendant toute la durée du plan d'actions et peut librement faire référence à son engagement d'entreprise signataire.

L'attention de l'entreprise est toutefois attirée sur le fait que le droit d'utiliser le logo est soumis au respect des engagements pris par elle. A défaut, la préfecture de région et l'ADEME se réservent le droit d'exclure l'entreprise de la démarche. Dans ce cas, l'entreprise ne pourra plus utiliser le logo qui est associé et sera exclue de la liste des entreprises signataires de la charte.

A Lille, le 06 novembre 2020

Pout le Préfet

Le DREAL  
Le Directeur Régional  
DREAL Hauts-de-France  
Laurent TAPADINHAS

Le Directeur régional  
de l'Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

Hervé PIGNON

Le directeur de l'entreprise

Francis FLAMENT